



*Société d'expertise comptable
et de commissariat aux comptes
agrée réviseur coopérative*

En euros, le barème d'heures pour le Commissariat aux Comptes est le suivant :

Montant total du bilan et des produits d'exploitation et des produits financiers, hors taxes :	Nombre normal d'heures de travail
Jusqu'à 304 898 €.....	20 à 35
de 304 898 € à 762 245 €.....	30 à 50
de 762 245 € à 1 524 490 €.....	40 à 60
de 1 524 490 € à 3 048 980 €.....	50 à 80
de 3 048 980 € à 7 622 450 €.....	70 à 120
de 7 622 450 € à 15 244 901 €.....	100 à 200
de 15 244 901 € à 45 734 705 €.....	180 à 360
de 45 734 705 € à 121 959 213 €.....	300 à 700



1 Chemin de Faveloun - Quartier Celony - 13090 Aix en Provence
Tél. : 04 42 99 06 80 - Fax : 04 42 99 06 89

SARL au capital de 40 000 €- RC AIX 89 B 167 - N° SIRET 349 654 889 00030 CODE APE 741 C

INSCRITE AU TABLEAU DE L'ORDRE DES EXPERTES COMPTABLES DE MARSEILLE, INSCRITE À LA COMPAGNIE RÉGIONALE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES D'AIX EN PROVENCE